

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Demande de subvention pour la restauration des rotondes du site de la Manufacture- tranche 1/3 (ISMH)

Mesdames, Messieurs,

Le site de l'ancienne manufacture d'armes de Châtellerault est le témoin d'une histoire industrielle ayant fortement marqué la ville et son territoire. Friche industrielle il y a quelques années, le site a fait l'objet de restaurations successives et accueille aujourd'hui de nombreuses activités aussi prestigieuses que l'AFPA, les Archives de l'Armement, l'école de cirque, le conservatoire de musique...

Après la réhabilitation du canal de la Manufacture en halte nautique contemporaine ces derniers mois, c'est au tour de ses abords d'être traités.

En 2015, la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais souhaite réaliser la tranche 1 du projet portant sur le pourtour du jardin du Directeur. Une étude préalable sur les rotondes maçonnées bordant le site sur l'Envigne et la Vienne a chiffré le projet de réhabilitation à 449 500 € HT, en 3 phases.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I – 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné, que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et que les travaux de restauration sont en pleine phase avec l'aménagement du site,

CONSIDERANT que l'intervention de l'Etat est fixée à 15 % du montant HT des travaux,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau communautaire

du 12 janvier 2015

n°11

page 2/2

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération correspondant à la tranche 1, et de solliciter des subventions de l'Etat et de la Région:

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	Etat (15% du montant HT)	20 085€
Travaux	123 410 €	148 092 €	Région (30% du montant HT)	40 170€
MO (8,5%)	10 490 €	12 588 €	Autofinancement (dont FCTVA)	100 425€
Total	133 900 €	160 680 €	Total	160 680 €

- de s'engager à financer la totalité du marché de travaux, soit 160 680 € TTC sur l'exercice 2015, et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 14/01/2015

Publié au siège de la CAPC, le 15/01/2015

n°81

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER